



# La Lettre de FNE Pays de la Loire

**Dossier : L'agriculture en  
Pays de la Loire**

**Eau et agriculture**

**Pollutions diffuses :  
le cas des Nitrates**

**Le Bio en Pays de la Loire**



Vous trouverez aussi :

- Les actualités de la fédération
- Nos informations juridiques
- L'agenda des animations



## SOMMAIRE

Actualités de la fédération ..... p.1

Dossier :

L'agriculture en Pays de la Loire

Chiffres clés ..... p.3

Le Bio en Pays de la Loire ..... p.5

Eau et Agriculture ..... p.6

Pollutions diffuses : Nitrates ..... p.9

Actualités Régionales ..... p.10

Nos pages juridiques ..... p.12

**Yves LEPAGE**  
Président de FNE  
Pays de la Loire



## EDITO

L'activité agricole, largement traitée dans ce numéro, est une composante importante dans la Région des Pays de la Loire.

Essentielle pour nous donner une grande partie de notre nourriture, elle façonne nos paysages. A l'instar des activités industrielles, elle a des conséquences sur son environnement, proche et éloigné, ainsi que sur la santé humaine de ceux qui utilisent les produits, les inhalent ou les consomment, tandis qu'elle voit ses terres convoitées par l'urbanisation.

La population, en particulier rurale, est sensible à l'empreinte historique de l'agriculture tant sur le territoire que sur notre culture. Ceci de la même façon que, dans d'autres régions, les mines, l'industrie lourde, l'activité marine,... ont été ou sont des marqueurs forts.

En compétition entre les régions de production mais surtout avec le monde, fortement contrainte par ses fournisseurs et les transformateurs de ses productions, l'agriculture s'adapte continuellement tout en cherchant à faire évoluer ses pratiques pour préserver la santé et l'environnement.

Mais le caractère diffus et lent de ses effets sur les hommes et les milieux ainsi que l'inertie des systèmes naturels ne facilitent pas les prises de décision individuelle pour une pratique plus respectueuse des hommes et de l'environnement, ni celles des pouvoirs publics.

Cependant des évolutions se font soit globalement, soit au sein de groupes pionniers. Le milieu associatif y est particulièrement attentif et FNE Pays de la Loire cherche à remplir pleinement son rôle de veille, d'alerte et de proposition : ce numéro en est l'illustration.

### Mentions légales

**Directeur de publication :** Yves LEPAGE

**Rédaction, conception et réalisation :** Xavier METAY, Benjamin HOGOMMAT, Lise BOUHIER

**Avec la participation de :** Florence Denier-Pasquier et de la Coordination AgroBiologique des Pays de la Loire

**Illustrations :** X.METAY, Association VPBN, T. DUCHENE, Sarthe Nature Environnement, Y. LE Quellec, B. ROUSSEAU  
Page de couverture : X.METAY

**Impression :** L'Atelier du Papier Recyclé

58 bis Bd de Strasbourg - 49000 Angers

Imprimé sur du papier recyclé

Edité à 300 exemplaires papier

Vendu à la demande : 4€

ISSN : 2260-6440



Cette revue et son contenu sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France.

## Elections européennes 2014, FNE Pays de la Loire interpelle les candidats

Les associations du mouvement France Nature Environnement de la grande région Ouest, dont **FNE Pays de la Loire**, ont **interpelé les candidats aux élections européennes du 25 mai 2014** sur leurs propositions en matière de qualité de l'air et de protection de la nature et de l'environnement.

Ces élections ayant lieu en pleine révision du « paquet air », proposé par la Direction Générale Environnement de la Commission le 18 décembre 2013, les associations tenaient tout particulièrement à attirer l'attention des candidats sur un sujet de plus en plus prégnant : **la mauvaise qualité de l'air que nous respirons, partout en Europe et en France.**

### La qualité de l'air, un sujet européen

Les associations souhaitent que les eurodéputés s'engagent à :

- **Soutenir des objectifs contraignants et ambitieux pour la réduction des émissions nationales** dès aujourd'hui, mais aussi en 2020, 2025 et 2030.
- **Atteindre au plus vite un niveau de pollution de l'air qui ne soit plus nocif** pour la santé humaine et l'environnement.
- **Adopter des mesures pour améliorer la qualité de l'air** en limitant les polluants issus des installations de combustion de taille moyenne, des transports routiers et non routiers, du chauffage domestique, des navires et du secteur agricole. C'est-à-dire intégrer toutes les sources de pollution dans l'effort collectif que nous devons commencer dès aujourd'hui.

**EUROPÉENNES 2014**  
**RENDEZ-NOUS**  
**NOTRE AIR!**

### Dates à noter dans vos agendas

- L'assemblée générale 2015 de FNE Pays de la Loire aura lieu le **samedi 28 février 2015**, très certainement en Loire-Atlantique.
- FNE Pays de la Loire organise un **colloque le mercredi 11 mars 2015** au palais des congrès du Mans sur le thème : "**Mobilité et changement climatique en Pays de la Loire, tous acteurs**".



Source : X. METAY

### Nomination au comité de bassin Loire-Bretagne

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a signé le 1<sup>er</sup> juillet 2014 l'arrêté portant nomination au comité de bassin Loire-Bretagne.

Le comité compte 190 membres : 76 représentent les collectivités territoriales, 76 les usagers de l'eau et 38 l'État et ses établissements publics.

L'installation a eu lieu le 10 juillet 2014 à Orléans. La séance fut consacrée notamment à l'élection du président du comité de bassin (Joël PELICOT) et des représentants des collectivités et des usagers au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

**FNE Pays de la Loire sera représentée par Régine BRUNY** qui commence un mandat de 6 ans. Elle connaît bien les thématiques liées à l'eau puisqu'elle siège depuis plusieurs années à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Oudon et qu'elle a participé au CESER des Pays de la Loire à une étude sur le service public de l'eau en Pays de la Loire en 2011-2012.

## Atlas oiseaux nicheurs des Pays de la Loire

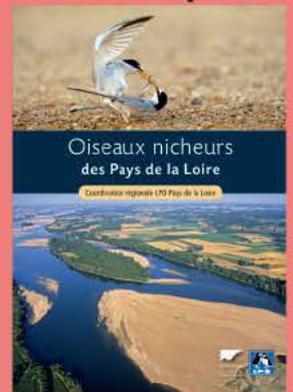
La Région Pays de la Loire, par sa situation privilégiée aux frontières du Massif armoricain, du Bassin parisien et du Bassin aquitain, traversée par la Loire, possède un patrimoine naturel d'une grande richesse et d'une exceptionnelle diversité. Ainsi, avec 201 espèces d'oiseaux nicheurs, elle abrite plus de la moitié de l'avifaune qui se reproduit sur le territoire national.

Cet **ouvrage de référence** est l'aboutissement d'un remarquable travail collectif animé par la Coordination régionale LPO Pays de la Loire, fédérant un grand nombre d'associations ornithologiques. Il est le fruit de six années de prospection intensive. L'ouvrage regroupe **201 monographies**, rédigées par 92 auteurs, qui permettent d'avoir aujourd'hui un bilan précis et actualisé de l'état de l'avifaune nicheuse régionale.

Véritable mine d'informations sur la répartition des espèces, leur évolution, les menaces qui pèsent sur elles et les mesures de conservation à mettre en œuvre, cette compilation inédite permettra à chacun de mieux connaître l'avifaune régionale et de mieux agir pour sa protection. En effet, le constat est alarmant : sur les 201 espèces nicheuses en Pays de la Loire, près d'un tiers (57 espèces, soit 32 %) sont menacées de disparition. Notamment des espèces jugées autrefois communes, telles que le Moineau friquet, la Linotte mélodieuse ou encore le Bouvreuil pivoine. Éditions Delachaux et Niestlé - 45 €

### Liste rouge régionale

La rédaction de cet ouvrage était l'occasion de réaliser la **liste rouge régionale des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire**. À l'image des listes rouges régionales sur les mammifères, les amphibiens, les reptiles ainsi que les poissons et macro-crustacés d'eau douce, cette liste rouge a suivi la démarche préconisée par l'UICN afin d'appliquer une méthodologie identique et reconnue à l'échelle nationale et internationale.



## 2 journées d'information

- le **mercredi 24 septembre**, FNE et FNE Pays de la Loire organisent à Angers (FJT David d'Angers) une journée à destination des bénévoles et salariés des associations du mouvement FNE **sur le thème de la continuité écologique** : pourquoi rétablir la continuité écologique de nos cours d'eau, de quelle manière, retour d'expériences, ...

- le **mardi 7 octobre**, FNE et FNE Pays de la Loire organisent à Angers une journée d'information **sur le thème santé-environnement** : bilan du PNSE 2 et nos demandes pour le PNSE3, qualité de l'air (pesticides, ...), perturbateurs endocriniens, ... seront au menu de cette journée.

L'accès à ces journées est gratuit (les frais de transport sont pris en charge à 50% sur demande) mais l'inscription est obligatoire - Vous trouverez le programme, toutes les informations et le lien pour vous inscrire à ces journées sur notre site Internet (onglet : que faisons-nous / formations stages).

## SNE récompensée pour l'opération « Refuge à papillons »

Sarthe Nature Environnement a été récompensée lors du **Trophée des associations 2014 de la fondation EDF**, dans la catégorie "Éducation à l'environnement". Cette catégorie comprenait 117 associations participantes ; 14 ont été nominées et 6 récompensées ; parmi lesquelles SNE pour son action sur les Refuges à papillons, débutée en 2012. Jean Hénaff, Jean-François Hogu et Hélène Poignant étaient présents à Paris à la cérémonie de remise des trophées le mardi 24 juin 2014.



Source : Sarthe Nature Environnement

# L'agriculture en Pays de la Loire

Ce premier dossier de la Lettre de FNE Pays de la Loire sur le thème de l'agriculture permettra d'aborder, après une présentation rapide des chiffres clés de l'agriculture avec un zoom sur l'agriculture biologique en Pays de la Loire, le thème de l'eau et de son utilisation par le monde agricole avec la présentation de l'avis du CESE sur ce thème. Est abordé aussi ensuite le sujet des pollutions diffuses avec l'exemple des nitrates. Bonne lecture et rendez-vous dans le numéro de l'automne 2014 pour la suite de ce dossier.



Source : X.METAY

## Les Français réclament plus de transparence sur le contenu de leurs assiettes

Le 20 février 2014, à la veille du Salon de l'Agriculture 2014, les **résultats du sondage FNE/CSA sur l'agriculture et l'alimentation** sont sans appel :

Plus de **9 Français sur 10 (92,8 %)** des Français interrogés souhaitent que l'utilisation de pesticides dangereux soit signalée par un affichage sur les produits alimentaires concernés. En matière d'élevage, la quasi-totalité des Français souhaiteraient que les produits alimentaires issus d'animaux élevés en batterie ou sans accès au plein air, tels que les volailles, les porcs ou les veaux, le signalent clairement sur leur emballage, 71 % le souhaitant « Tout à fait ». **95 % des Français soutiennent la mise en place d'une appellation « Nourri aux OGM » sur les emballages de produits alimentaires issus d'animaux nourris aux OGM**, 69 % allant jusqu'à qualifier de « Très bonne chose » cette proposition.

Sondage exclusif Institut CSA / France Nature Environnement réalisé par Internet du 17 au 19 février 2014, échantillon national représentatif de 1006 personnes âgées de 18 ans et plus.

## Chiffres clés de l'agriculture en Pays de la Loire

### La deuxième région agricole française

L'agriculture régionale contribue fortement à l'aménagement du territoire. Les agriculteurs ligériens gèrent 2 277 000 ha, soit 70 % du territoire contre 51 % pour l'ensemble du territoire national. Cette situation s'explique par la place restreinte des espaces naturels (4 % du territoire de la région contre 9 % au niveau national) et boisés (11 % du territoire ligérien contre 31 % pour la moyenne française) ainsi que par la topographie et le climat favorables de la région.

L'agriculture est un secteur économique essentiel pour la région, puisque la production agricole des Pays de la Loire s'élève à 6,4 milliards € en 2010<sup>1</sup>, ce qui représente près de 10 % de la production agricole nationale.

### Les exploitations agricoles

En 2010, la région compte 34 300 exploitations dont 25 300 sont moyennes et grandes. Ces exploitations professionnelles assurent la quasi totalité du chiffre d'affaires agricole régional. La diminution du nombre d'exploitations, plus marquée dans la région (-36% en 10 ans) qu'en France (-26%), est principalement due à la disparition des petites et, dans une moindre mesure, des moyennes exploitations.

L'activité de l'ensemble des exploitations agricoles implique de façon régulière, à temps complet ou non, 73 500 personnes en 2010 (61 500 dans les grandes et moyennes exploitations). C'est un tiers de moins qu'il y a dix ans.

Avec 508 installations aidées en 2011, dans un contexte conjoncturel difficile, les Pays de la Loire demeurent l'une des principales régions pour l'installation en agriculture.

### Une agriculture diversifiée et dont la qualité est reconnue

L'élevage constitue l'orientation principale de l'agriculture ligérienne. Les activités dominantes sont le lait et la viande bovine, suivie des productions avicoles et porcines.

L'agriculture de la région se caractérise par la grande diversité des productions végétales. Ainsi, à côté des surfaces fourragères et céréalières, les cultures spécialisées sont très

développées :

- l'horticulture (1<sup>ère</sup> région française), avec 4 400 ha (majoritairement dans le Maine-et-Loire et la région nantaise) et 320 millions € de chiffre d'affaires en 2010 (production)

- l'arboriculture (2<sup>ème</sup> région française), avec 12 253 ha de vergers en 2010 dont 60 % en Maine-et-Loire (85% pommes de table, 5% poires et 10% pommes à cidre), et 97 millions € de chiffre d'affaires en 2010 (production).

- le maraîchage (1<sup>ère</sup> région pour la mâche et le concombre), qui présente une diversité de productions dans des bassins spécifiques : maraîchage d'expédition, de proximité, légumes de conservation : 11 500 ha en 2010

- la production de semences (1<sup>ère</sup> région pour les semences potagères) avec 26 621 ha en 2010 dont près de la moitié en Maine-et-Loire et le tiers en Vendée,

- plantes médicinales ou à parfums, avec 1 051 ha.

- à noter également la présence sur le territoire de nombreux terroirs viticoles, les principaux étant la zone de l'Anjou-Saumur (Maine et Loire), qui représente 21 000 ha et la zone des muscadets très majoritairement située en Loire-Atlantique avec 15 000 ha.

## L'industrie agro-alimentaire

Les industries agroalimentaires dans les Pays de la Loire représentent le 1<sup>er</sup> secteur industriel régional avec 22 % des emplois salariés de l'ensemble de l'industrie. Les Pays de la Loire restent l'une des régions leaders en matière d'industries agroalimentaires.

## Les signes de qualité

La région des Pays de la Loire constitue l'une des principales régions engagées dans la production sous signe de qualité. Près de 111 produits régionaux, regroupés en 58 appellations, bénéficient d'un signe de qualité de type appellation d'origine (AOC, AOP, AOR) ou indication géographique protégée (IGP).

Au niveau national, la région se place en deuxième position derrière Midi-Pyrénées pour la surface exploitée en agriculture biologique.

## Agriculture et environnement

Sur le plan environnemental, le territoire régional est à la fois riche et fragile. La préservation de la qualité de la ressource en eau, et plus globalement du milieu naturel, notamment des zones humides très présentes dans le zonage NATURA 2000 de la région, constitue un enjeu fort pour l'agriculture.

Les enjeux écologiques, dans leurs interactions avec l'agriculture, sont importants sur les territoires Natura 2000 en zones humides mais également en territoires de bocages,

ou autres milieux spécifiques. Cependant les enjeux sur le milieu naturel ne peuvent être limités aux seuls territoires en Natura 2000. La majeure partie du territoire agricole régional (qui constitue en quelque sorte la trame de fond d'une nature souvent qualifiée de plus ordinaire) constitue également une richesse importante et qu'il convient donc de préserver et de renforcer sur un plan écologique.

La surface agricole utilisée en Pays de la Loire a baissé de 126 000 ha en 20 ans (soit moins 5 %), au profit de l'urbanisation pour l'essentiel (70 %) suivie du boisement (25 %). **31 000 ha agricoles ont disparu entre 2006 et 2010 et 11,3% de la surface régionale est artificialisée** (6<sup>ème</sup> place des régions les plus artificialisées). Les causes sont multiples : développement de l'habitat, développement économique, grands ouvrages (LGV, ...), ...

## La gestion quantitative et qualitative de l'eau

La région des Pays de la Loire est la cinquième région française pour la quantité de surfaces irriguées. L'article page 6 revient plus longuement sur ce sujet.

Les **cours d'eau de la région des Pays de la Loire sont relativement dégradés et en mauvais état**, au regard des critères d'appréciation de l'état écologique des eaux. Près des deux-tiers des cours d'eau d'eau présentent une qualité moyenne, et environ un quart une qualité médiocre ou mauvaise (affluents Sarthe amont, Loir, Mayenne amont, Oudon, Sèvre-Nantaise, Thouet, côtiers vendéens...).

## La biodiversité et les paysages

Le maintien de prairies pâturées et fauchées a un rôle majeur dans la préservation des espaces remarquables (zones humides, pelouses sèches...) mais aussi de milieux plus ordinaires (prairies, haies...). L'agriculture, par ses pratiques positives, permet une valorisation de ces espaces.

<sup>1</sup> : Source : compte régional de l'agriculture  
Source : DRAAF pays de la Loire - PRAD 2012



Source : X.METAY

## L'agriculture biologique en Pays de la Loire : chiffres et enjeux

Les Pays de la Loire constituent un des **fiefs historiques de l'agriculture biologique** en France dès les années 1950. Avec la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales à partir des années 1990, les surfaces en Bio se sont envolées, passant de 6 000 ha [300 fermes] certifiés en 1990 à 108 000 ha [2 000 fermes] en 2013. Elles correspondent à **5,2 % de la surface agricole de la région** (10 % en Loire-Atlantique).

Les productions biologiques régionales sont très diversifiées, ce qui explique en partie la forte dynamique de développement, car la diversité des cultures et la complémentarité des productions végétales et animales sont à la base du fonctionnement des systèmes biologiques : ruptures des cycles des adventices et des parasites par des alternances de cultures de familles différentes, régénération de la fertilité des sols par les légumineuses et les déjections animales, adaptation du nombre d'animaux aux potentiels des sols pour assurer leur alimentation.

**5,2% de la SAU en Bio, objectif pour 2017 = 10%**

**Le plus gros de la surface bio est constituée d'herbe** (78 600 ha) **et de céréales** (19 600 ha) en grande partie destinée aux animaux, pour l'essentiel des herbivores (vaches laitières et allaitantes, brebis et chèvres), mais aussi des monogastriques, en particulier des volailles de chair et pondeuses. L'ensemble de ces animaux, si on les convertit en équivalent -Unités Gros Bétail- constituent une charge de 0.8 UGB/ha, ce qui correspond à une pression animale relativement faible.

Le reste de la surface est occupée par des cultures spécialisées : 2 300 ha de vignes, 1 397 ha de légumes frais, 859 ha de fruits, 467 ha de légumes secs et 146 ha de plantes aromatiques et médicinales. Sur ces cultures, la limitation en fertilisation d'origine animale (la fertilisation minérale est interdite) est limitée à 170 unités d'azote/ha à l'échelle de l'exploitation, ce qui maintient la **pression azotée à des niveaux très faibles** par rapport à ce qui est pratiqué en production conventionnelle (jusqu'à 600

unités/ha en légumes). Les traitements sont limités à l'usage de produits à base minérale (cuivre, soufre, roches broyées...), à base de plantes (pyrèthre naturel, purins, décoctions...) ou bien de préparations diluées de manière



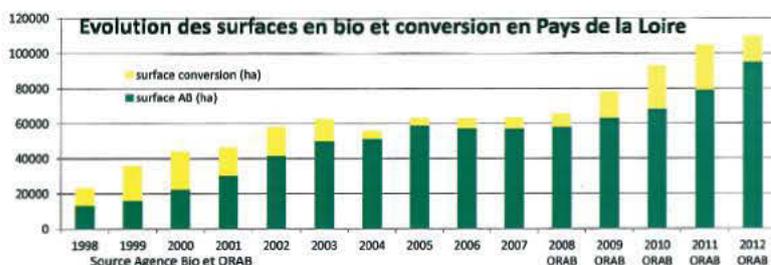
Source : X.METAY

«homéopathique» pour les biodynamistes. L'usage des méthodes de lutte biologique est également développée : confusion sexuelle, toxines bactériennes, ainsi que l'usage des protections physiques (filets anti-insectes, ...).

Du point de vue économique, les fermes biologiques permettent de faire vivre plus de personnes qu'en production conventionnelle : les 2 000 fermes bio de la région représentent 5,7 % des exploitations de la région, mais 8 % des emplois agricoles.

Les structures amont/aval bio sont relativement bien représentées sur l'Ouest, ce qui est un atout essentiel au développement de la production. Les organisations de producteurs bio par secteurs de production sont très actives pour négocier des conditions de prix et de volumes qui permettent des prix justes et équitables de la production à la consommation.

**Le plan Ambition Bio 2017 se donne pour objectif de doubler les surfaces en Bio** à cette échéance. Pour les Pays de la Loire, cela se traduit par l'objectif de passer de 100 000 ha à 200 000 ha en 2017 (ou 2020, échéance du nouveau Programme de développement rural régional). **Cet objectif est techniquement et économiquement crédible**, même si les filières doivent inventer des dispositifs de gestion pour mettre en phase les nouveaux volumes avec les marchés qui croissent par paliers. L'atteinte de cet objectif aurait non seulement un fort impact technico-économique et social, mais permettrait aussi de dépasser le seuil de 10 à 15 % en surfaces bio au-delà duquel les impacts environnementaux pourraient devenir mesurables.



Source : Coordination AgroBiologique des Pays de la Loire  
02 41 18 61 40 – cab@biopaysdelaloire.fr  
Sur la base des données de l'Observatoire régional et de l'observatoire national de l'agriculture biologique.

## Agriculture et gestion de l'eau

La pluviométrie moyenne de la région des Pays de la Loire est d'environ 750 mm par an, soit environ 25 milliards de m<sup>3</sup>. Sur ces 25 milliards de m<sup>3</sup>, environ 16 milliards rejoignent l'atmosphère par évapo-transpiration (actions du soleil et des plantes). Il reste 9 milliards de m<sup>3</sup> de pluie dite efficace. Cette eau rejoint les nappes et les rivières.

Sur les 500 millions de m<sup>3</sup> d'eau prélevés chaque année, 34% couvrent les besoins de l'agriculture. Ces chiffres cachent de grandes disparités dans le territoire régional :

- **les ressources en eau ne sont pas également réparties dans toute la région**, et ce compte tenu des contrastes géologiques : l'ouest de la région est sur le socle granitique contenant peu de ressource en eau et les rivières ont de petites nappes d'accompagnement ; le sud de la Vendée et l'est de la région sont sur des calcaires qui contiennent de plus grands volumes d'eau ; ainsi **la région compte plusieurs zones en déficit chronique, dites «zones de répartition des eaux»** sur lesquelles il est nécessaire d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements (gestion collective) ;

- **dans la répartition des usages apparaissent des disparités territoriales**, avec de grandes zones urbaines où l'alimentation en eau potable est prépondérante, et des zones rurales où se sont les usages agricoles qui le sont ;

- **les pluies ne coïncident pas toujours dans le temps avec les périodes où il y a des besoins en eau**, en particulier pour l'irrigation. Ainsi, bien que les bilans hydrologiques s'établissent en milliards de m<sup>3</sup>, la disponibilité de la ressource en eau est limitée. Les sécheresses de ces dernières années l'ont particulièrement mis en évidence dans notre région et le réchauffement climatique risque

d'aggraver encore le déficit estival.

Ce décalage entre les ressources et les besoins implique une gestion dynamique de la ressource en eau.

La région des Pays de la Loire est la **cinquième région française pour la quantité de surfaces irriguées**, la neuvième en pourcentage de Surface Agricole Utile (SAU) irriguée sur la SAU totale.

Ces surfaces, de l'ordre de 140 000 ha, représentent 4% du territoire régional et 7% de la SAU.

**L'essentiel des surfaces irriguées et des volumes consommés concernent la culture du maïs**. A l'échelle de la région, l'irrigation se pratique sur un peu plus de maïs grain (et semence sur l'Authion) que de maïs fourrage. Le maraîchage représente la troisième culture irriguée de la région en volume d'eau consommée, puis viennent les fruitiers, le blé et les autres cultures. En surface, le blé est plus important que le maraîchage mais les doses à l'hectare sont beaucoup plus faibles.

L'irrigation provient à 60% d'eau superficielle.

Source : DRAAF Pays de la Loire - PRAD



## Eau et agriculture : les propositions du Conseil Économique Social et Environnemental

La relation entre gestion de l'eau et agriculture figure parmi les principaux défis que doit relever aujourd'hui la politique de l'eau. Si la terre ne se cultive pas sans eau, l'eau ne saurait se gérer sans la terre. **Dans un avis datant d'avril 2013, le CESE aborde résolument des enjeux comme la réduction des pollutions diffuses, la place de l'irrigation, la gestion des milieux aquatiques en milieu rural... afin de tracer les chemins de convergence possible.**

Rapporteuse de l'avis au nom de la Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Florence Denier-Pasquier en présente ici les principales préconisations.

**Faire de la politique de protection des captages d'eau potable un levier pour la reconquête globale de la qualité des eaux**

L'avis donne une priorité affirmée à la protection des captages d'eau potable : assurer la qualité naturelle des eaux destinées à la production d'eau potable fait pleinement partie du défi alimentaire et permettrait à terme d'éviter les surcoûts liés au traitement des pesticides et nitrates qui représentent de l'ordre de 640 à 1 140 millions d'euros par an. Devant l'ampleur des transitions nécessaires, le CESE estime urgent que la politique publique de protection des captages soit confortée et abordée comme un véritable enjeu d'aménagement et de développement du territoire. Il préconise notamment de donner une priorité renforcée à

l'agriculture biologique, à l'agroforesterie et à la forêt sur les zones les plus sensibles des aires d'alimentation des captages et d'y prévoir la sortie rapide de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse.

Le CESE considère que la production d'une eau potable est un véritable travail, qui nécessite une juste compensation financière pour les agriculteurs qui s'y engagent en contrepartie d'exigences fortes et d'obligations de résultat quantifiées. L'objectif est d'induire des changements pérennes dans les systèmes de production agricoles et une relative stabilité territoriale des « parcelles de prévention », qu'elles soient agricoles ou forestières. D'autres préconisations détaillent les meilleures pratiques qu'il serait souhaitable de généraliser autour des captages.

**Mettre en place une gestion intégrée de la parcelle au bassin versant et rechercher l'efficacité économique et écologique des exploitations**

Plus globalement, l'avis cherche à préciser la contribution de l'agriculture à l'atteinte du bon état des eaux, obligation de résultat de la politique européenne établie sur des critères de développement durable.

Au regard des enjeux majeurs de réduction des pollutions diffuses agricoles, l'avis souligne l'intérêt d'une démarche territoriale cohérente, intégrant toutes les échelles de la parcelle jusqu'au bassin versant. Les alternatives agronomiques et techniques permettant de se détacher des intrants de synthèse que sont l'engrais azoté minéral et les phytosanitaires sont de mieux en mieux identifiés. Les promouvoir suppose d'établir pour chaque exploitation une véritable stratégie agro-écologique et de renforcer les programmes d'accompagnement, de formation, les modalités de conseil et de recherche appliquées. Pour financer ces actions et encourager la réduction progressive de l'utilisation d'intrants chimiques, l'avis propose de compléter le système de redevances des Agences de l'eau, en introduisant une redevance sur l'azote minéral et en augmentant progressivement celle liée aux produits phytosanitaires. Renforcer le caractère incitatif de ces redevances serait aussi

une incitation pour réduire certaines dépendances économiques, à l'échelle nationale comme à celle des exploitations.

Parmi de nombreuses autres propositions, l'avis encourage la production de références agronomiques, économiques et écologiques pour faciliter les transferts d'expérience entre exploitations économes en intrants et mieux évaluer leurs performances globales dans une approche pluriannuelle.

L'avis souligne l'intérêt d'une gestion plus collective des infrastructures agro-environnementales pour minimiser l'impact des pollutions diffuses, atténuer les sécheresses et inondations, réduire l'érosion hydrique des sols... Il préconise notamment de repenser l'hydraulique agricole pour mieux l'intégrer dans la gestion hydrologique des bassins versants, de favoriser le maintien et l'installation d'exploitations agricoles préservant les services écologiques des zones humides et des têtes de bassin versant, voire de poser le cadre d'un « remembrement écologique » permettant d'utiliser si nécessaire l'aménagement foncier pour restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et une réorganisation des exploitations autour d'itinéraires techniques plus cohérents d'un point de vue agro-écologique.



Source : B. ROUSSEAU

**Promouvoir des « productions solutions » est un levier majeur de conciliation de l'agriculture et de la gestion des eaux :** la culture de légumineuses permet par exemple une plus grande autonomie alimentaire des élevages des plantes et réduit l'emploi des intrants de synthèse. Leur développement se heurte néanmoins à la structuration actuelle des filières de transformation et de commercialisation, telle que décrit par l'étude de l'INRA « Freins et leviers à la diversification des cultures » (janvier 2013).

Le CESE souligne ainsi que la diversification des cultures est conditionnée au développement de débouchés commerciaux pérennes. L'indispensable stratégie d'accompagnement de ce profond changement doit donc aller au-delà de la seule sphère des agriculteurs et impliquer l'ensemble des acteurs des filières, ainsi que les consommateurs.

**Réduire les vulnérabilités de l'agriculture aux aléas météorologiques et favoriser les adaptations au changement climatique**

Réduire les vulnérabilités de toutes les productions aux aléas météorologiques suppose d'abord de renforcer la robustesse de



Source : Y. LE QUELLEC

l'agriculture pluviale, très majoritaire puisque pratiquée sur plus de 94% de la surface agricole française. Pour le CESE, priorité doit être donnée aux productions et systèmes adaptés aux conditions pédoclimatiques, comme par exemple le développement de systèmes fourragers appropriés pour chaque région d'élevage.

C'est aussi un enjeu fondamental au regard des lourds effets du changement climatique sur la ressource en eau et sur l'agriculture. Toutes les études scientifiques convergent sur une baisse générale des débits des cours d'eau et une diminution importante de la recharge naturelle des nappes, liées à l'augmentation de la demande climatique de la végétation naturelle et cultivée. Ceci constitue un enjeu majeur en termes de solidarité entre usages d'une ressource commune mais aussi en termes d'aménagement du territoire. Au sein du secteur agricole, ce seront d'abord des régions et des filières sensibles qui seront confrontées à des problématiques, à des échéances rapprochées. L'avis s'inscrit dans les lignes directrices du PNACC qui vise notamment à «promouvoir une agriculture efficiente en eau» et préconise un objectif global de réduction de 20 % des prélèvements d'eau d'ici 2020 pour tous les usages. Le CESE préconise aussi de favoriser les transferts d'expériences et de développer une politique de gestion dynamique fondée sur des travaux de prospective concertés sur les territoires, comme les projets CLIMASTER dans le grand Ouest et VULCAIN dans les Pyrénées Orientales.

**Réduire de  
20% les  
prélèvements  
d'eau d'ici  
2020**

### Privilégier l'irrigation efficiente et partager équitablement la ressource

Pour le CESE, l'irrigation doit d'abord s'inscrire dans ses équilibres territoriaux, afin que tous les usages puissent être satisfaits, y compris dans ce contexte de changement climatique. Il s'agit en premier lieu d'améliorer les connaissances sur les aménagements existants et le suivi des prélèvements, en créant rapidement la banque nationale des prélèvements. Une démarche plus préventive doit aussi être progressivement généralisée en systématisant par les SAGE la définition des priorités d'usages ainsi que la répartition du volume prélevable entre utilisateurs domestiques, industriels et agricoles, dans le respect du cycle naturel. Sur chaque territoire, l'eau est une ressource en partage.

Dans un second temps, l'avis définit les contours d'une irrigation stratégique qui vise à d'abord à optimiser et mieux répartir l'eau d'irrigation disponible. Il s'agit de rechercher le juste dimensionnement des besoins agricoles en actionnant tous les leviers (diversification des productions, évolution des systèmes de culture etc) avant d'envisager la mobilisation de la ressource par stockages. L'objectif est bien

de faire concorder à terme la disponibilité de la ressource en eau et les besoins de l'agriculture, sans mettre à mal les milieux aquatiques et les autres usages de l'eau.

Il s'agit également de mieux définir, au sein d'une politique nationale et au regard d'un bilan coût/efficacité, les conditions de création des « retenues de substitution » et de réserver les financements publics à des programmes territoriaux destinés en priorité à des pratiques agro-écologiques, des productions alimentaires et des activités à fort taux d'emplois

### Améliorer les connaissances et rendre plus cohérente la gouvernance

Enfin l'avis souligne le renforcement nécessaire des connaissances autour de cette relation complexe de l'eau et de l'agriculture, en faisant dialoguer toutes les sciences concernées : agronomie, hydrologie, connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques, hydrogéologie...

Le CESE fait des propositions pour rendre plus cohérente la gouvernance de la gestion de l'eau en établissant tout d'abord l'échelle hydrographique comme l'unité d'action locale fondamentale, avec la généralisation des SAGE. Il s'agit aussi de rendre plus préventive et incitative l'action des agences de l'eau en poursuivant le rééquilibrage des niveaux de contribution des différents types d'usagers. A l'échelle nationale, le pilotage public par l'Etat doit être réaffirmé, notamment pour rendre plus efficace la mise en œuvre de la police de l'eau.

Afin d'encourager une transition des systèmes agricoles vers des modèles plus efficaces pour l'utilisation de l'eau le **CESE souligne l'enjeu majeur de l'intégration des objectifs des directives européenne sur l'eau** dans les mécanismes et financements de la prochaine PAC. Outre les mesures de verdissement du premier pilier qui doivent être ambitieuses, le CESE propose de financer des Mesures Agroenvironnementales (MAE) dédiées à certains «systèmes de production» plus respectueux de la ressource en eau.

*Florence Denier-Pasquier est juriste environnement et formatrice; vice-présidente de France Nature Environnement et de la Sauvegarde de l'Anjou (49).*

Cet avis a été adopté par le CESE en sa séance plénière du 23 avril 2013 par 104 voix pour, 45 abstentions et 21 voix contre. Retrouvez le texte intégral de l'avis ainsi que les déclarations des groupes lors de leur vote ici : <http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-gestion-et-lusage-de-leau-en-agriculture>

## Agriculture et pollutions diffuses : le cas des nitrates

En enrichissant les sols en azote, l'épandage des engrais chimiques et des effluents issus des activités d'élevage animal contribue à l'eutrophisation des eaux de surface et des eaux souterraines par les nitrates. Une eau trop riche en nitrates est impropre à la consommation humaine, dangereuse pour la faune et la flore aquatique et a pour conséquence l'apparition d'algues vertes en aval des cours d'eau touchés. Le modèle agricole intensif est la principale cause de ce phénomène d'eutrophisation auquel contribuent également les installations industrielles et les ménages.

### Une région très vulnérable

Région maraîchère, les Pays de la Loire regroupent 23% de la production avicole nationale, 14% des effectifs bovins nationaux et 11% des effectifs porcins nationaux (DREAL, 2013). Elle est l'une des plus sensibles à la pollution des milieux aquatiques par les nitrates, tendance qui s'accroît avec le report de la pression de l'élevage porcin de la Bretagne vers les régions voisines. Réalisée pour la première fois en 1996, la carte des zones vulnérables à la pollution par les nitrates a été mise à jour en 2013 : la quasi-totalité de la région Pays de la Loire est aujourd'hui considérée comme vulnérable. Seule une partie de l'est du Maine-et-Loire et du sud de la Sarthe en sont exclus, pour des raisons d'ailleurs discutables. Cette extension de la surface des zones vulnérables est liée à l'aggravation du phénomène de pollution des eaux par les nitrates à l'échelle régionale depuis 1996.

### La déclinaison régionale du programme d'actions national

Conformément aux dispositions de la directive Nitrates de 1991, cette vulnérabilité appelle à l'adoption de mesures spécifiques visant à limiter la concentration des eaux en nitrates. Le socle commun de ces actions figure dans le programme d'actions national fixé par l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011. Il a été complété par le programme d'actions régional des Pays de la Loire qui durcit certaines de ses mesures. Le programme régional a été adopté le 24 juin 2014 après consultation publique.

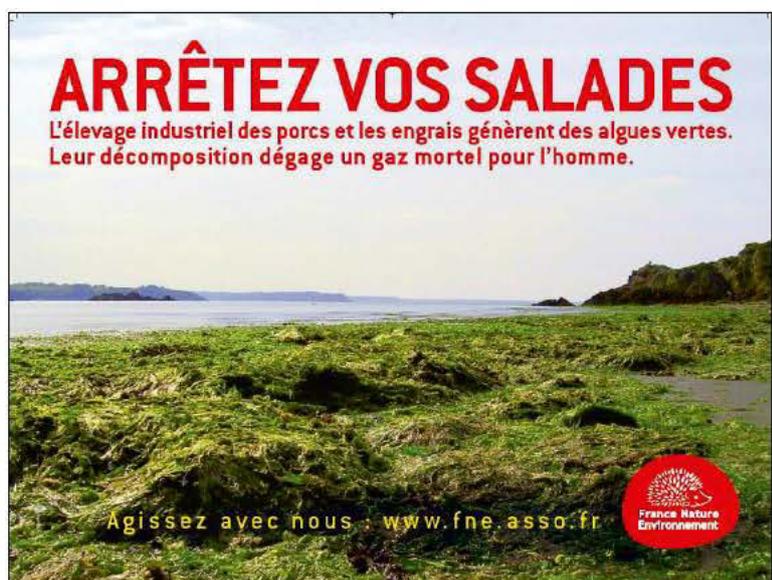
### Un cadre insuffisant pour lutter contre l'eutrophisation des eaux

Finalisé sous la pression du monde agricole et en dépit des critiques notamment de FNE Pays de la Loire, le programme d'actions régional n'est pas adapté à

l'urgence qui le contraint. Pour illustration, le programme permet un grand nombre de dérogations à l'obligation de couverture végétale des sols et autorise l'épandage direct d'effluents sur ces cultures, en totale contradiction avec leur fonction de piège à reliquats. Il fixe des périodes d'interdiction d'épandage reconnues comme inadéquates par la Commission européenne. En outre, il n'identifie pas les zones à risque devant entraîner l'extension de l'implantation de bordures végétales le long des cours d'eau, en violation du SDAGE Loire-Bretagne. En définitive, il ne renforce qu'à la marge les mesures du programme national et, du fait des nombreuses exceptions qu'il comporte, offre au monde agricole un cadre illisible.

### L'urgence d'une réaction des autorités publiques

Régulièrement condamné par la justice administrative pour ses carences dans la gestion de la problématique des algues vertes (notamment cet été suite à l'intoxication d'un cheval sur les plages des Côtes d'Armor en 2009), l'État va sans doute subir à la rentrée une nouvelle sanction financière de la Cour de Justice de l'Union Européenne pour violation de la directive Nitrates. Pour sortir de cette spirale qui a un impact direct sur notre santé, les autorités publiques tant nationales que locales doivent enfin prendre le dossier des nitrates à bras le corps et adopter des mesures permettant de lutter efficacement contre la pollution des eaux par les nitrates.



## Un plan pour préserver la biodiversité en Pays de la Loire

La **politique régionale en faveur de la biodiversité pour la période 2014-2016** a été adoptée lors de la session plénière du Conseil régional des Pays de la Loire le 26 juin 2014.

Entre richesse, diversité et préservation, les Pays de la Loire figurent parmi les premières régions françaises dans la préservation de la biodiversité. Ce nouveau plan construit en concertation avec les acteurs du territoire, intègre à la fois les contributions recueillies sous formes d'entretiens, d'ateliers et d'enquêtes et les données de l'évaluation du précédent plan

**Ce plan biodiversité s'articule autour de 4 enjeux** et, nouveauté, intègre une notion d'exemplarité de la Région qui fera aussi l'objet d'une évaluation : connaître et évaluer, préserver et gérer, partager et une région engagée. L'accent sera mis sur :

- Le renforcement d'une intervention régionale globale en faveur de la biodiversité en transversalité (action économique, territoires, recherche ...)
- Le Centre Beautour à La Roche-sur-Yon comme vitrine de la politique régionale, ainsi que le futur conservatoire d'espaces naturels, comme animateur de l'action multi-partenariale sur ce thème
- Le soutien et la promotion de pratiques de gestion des espaces agricoles et forestiers favorables à la biodiversité
- Et le renforcement des outils régionaux : fonds régional d'étude stratégique, Contrat Nature, contrat régional de bassin versant, appels à projets etc. pour accompagner les projets de territoires afin de connaître et préserver la trame verte et bleue régionale.

**Le CESER des Pays de la Loire s'est exprimé sur ce plan régional** en faveur de la biodiversité lors de la séance du 26 juin 2014. Sur les 92 votes exprimés, 85 ont été favorables et il y a eu 7 abstentions. **Le groupe "environnement" du CESER a voté favorablement.**

### Le deuxième parc éolien marin attribué

Le consortium mené par GDF Suez a été désigné pour mener à bien le projet d'**implantation d'un parc éolien offshore au large de la Vendée**, entre Noirmoutier et l'île d'Yeu. Il s'agit du deuxième projet de ce type dans la région Pays de la Loire.

**FNE Pays de la Loire se félicite du volontarisme affiché par les pouvoirs publics pour doter notre région d'une importante source d'énergie éolienne marine.** Elle rappelle toutefois que la transition énergétique passe par une multitude d'axes d'intervention, en premier lieu par la lutte contre le gaspillage énergétique.

En outre et au vu des incidences d'un tel projet sur les milieux marins, **FNE Pays de la Loire demande à ce que des études soient réalisées au plus tôt afin que le projet soit conçu avec le plus faible impact environnemental possible.** Des études poussées devront démontrer que les aménagements proposés sont ceux qui respectent au mieux le milieu marin. Sur le site choisi, **les impacts cumulés des différentes activités devront être pris en compte.** FNE Pays de la Loire suivra ce dossier avec attention.

### Plan de lutte en Pays de la Loire contre des espèces exotiques envahissantes

L'**Érismature rousse** (*Oxyura jamaicensis*) et l'**Ibis sacré** (*Threskiornis aethiopicus*) sont inscrits sur la **liste nationale des espèces dites exotiques envahissantes** en France métropolitaine en raison des menaces qu'elles font peser sur la biodiversité.

La lutte contre l'expansion de l'Érismature rousse est difficile en raison des habitats qu'elle fréquente et son comportement très discret. En hiver, l'essentiel de l'effectif national se concentre sur le lac de Grand Lieu (44). En période nuptiale, ces érismatures se dispersent dans de multiples étangs des départements voisins pour se reproduire.

L'Ibis sacré, quant à lui, peut se comporter en prédateur opportuniste sur des espèces fragiles. Les colonies reproductrices d'ibis peuvent se déplacer d'une année à l'autre et au cours d'une même saison. **Alors pour faciliter la poursuite des efforts menés sur la régulation de ces deux espèces**, si vous apercevez l'une ou l'autre, prévenez-nous ou les services départementaux de l'ONCFS ([www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)).

## Débat public Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire

Le projet de « liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire » (LNOBPL) s'inscrit dans la continuité de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire, en cours de construction entre Le Mans et Rennes, afin de diffuser l'effet grande vitesse à l'ensemble du territoire, et d'améliorer les temps de parcours jusqu'à la pointe bretonne.

Il contribuerait d'une part au renforcement des mobilités régionales, en rapprochant Nantes et Rennes et en améliorant le maillage régional, et d'autre part au développement des mobilités nationales et internationales, notamment par l'accès au réseau ferroviaire national et européen à grande vitesse et à l'éventuel futur aéroport de Notre-Dame-des-landes.

**Trois scénarios sont présentés** : deux comportent la création de sections de ligne nouvelle, le dernier repose sur la modernisation de l'existant. La date de mise en service est envisagée autour de 2030.

A la suite des conclusions de la Commission Mobilité 21, le projet LNOBPL a été confirmé par le Premier Ministre lors de sa présentation du plan Investir pour la France et programmé en seconde priorité (projets à engager après 2030)

Le **coût s'élèverait entre 3 et 6 milliards d'euros en fonction des scénarios.**

Le débat public est un moment particulièrement important dans la vie d'un grand projet. C'est en effet l'occasion pour tous les citoyens de participer à sa réflexion et à son élaboration, avant que la décision de le réaliser ne soit prise et que ses caractéristiques ne soient définitivement fixées.

Le débat doit permettre à la fois :

- de mettre en discussion l'opportunité du projet (faut-il le réaliser ou non ?)
- d'examiner les variantes du projet s'il en existe (quelle forme doit-il prendre ?)
- de discuter des conséquences sociales, économiques et environnementales du projet

**Le débat public débute le 4 septembre 2014 et se finira le 3 janvier 2015.** FNE Pays de la Loire participera à ce débat aux côtés des associations bretonnes liées à FNE. Les associations de protection de la nature et de l'environnement ont déjà demandé via FNE qu'un scénario sans passage par Notre-Dame-des-Landes soit présenté lors du débat public et que les incidences sur le fret ferroviaire soit présenté pour chacun des scénarios.

Lors de ce débat FNE Pays de la Loire interrogera tout particulièrement le maître d'œuvre, qui est RFF, sur les points suivants :

- Justification environnementale du projet et du programme d'aménagement lié,
- Réflexion sur les caractéristiques des voies et des trafics. Le "toujours plus vite" n'est pas l'objectif premier,
- Identification précise par des inventaires des zones à enjeux liées à la biodiversité sur l'ensemble de la zone d'étude globale, contournement impératif des zones à enjeux de biodiversité et maintien des continuités écologiques.

Pour suivre et participer à ce débat public : <http://lnobpl.debatpublic.fr/>



Source : X. METAY

**Début du débat public :**  
4 septembre 2014

### Le Marais Poitevin retrouve son label de Parc Naturel Régional

Par décret du 20 mai 2014 la ministre de l'écologie a redonné au Marais Poitevin son label perdu en 1996. FNE Pays de la Loire avait émis, face à la faiblesse du projet de charte, un avis défavorable lors de l'enquête publique en 2013. A ce jour, **la charte du PNR du Marais Poitevin est toujours aussi faible** et ce, sur un grand nombre de sujets : biodiversité, développement des énergies renouvelables, affichage publicitaire, risques naturels, ... et n'ose pas prendre en

main les deux sujets primordiaux pour sauver le Marais Poitevin que sont la gestion de l'eau et l'agriculture. **Ce marais est un écosystème qui mérite l'excellence.** Un territoire labellisé PNR doit être un territoire remarquable. Il est donc indispensable que l'application de la charte du Marais Poitevin résolve les faiblesses constatées et conforte les qualités de ce territoire. **Les associations souhaitent être recon-nues par le Parc comme des partenaires à part entière** et être associées aux travaux lancés et aux réflexions en cours pour porter la charte au-delà de ces objectifs actuels.

## Décryptage de la loi ALUR



Source : X. METAY

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a été promulguée le 24 mars 2014. Son objectif repose sur un équilibre

difficile : adopter «des mesures en matière d'urbanisme visant à accroître l'effort de construction de logements, tout en freinant l'artificialisation des sols et en luttant contre l'étalement urbain». Ces deux orientations possiblement contradictoires transparaissent dans le dispositif de **la loi qui, tout en proposant des mesures intéressantes en matière d'environnement, ne va pas aussi loin que pouvaient en attendre les associations.** La loi marque même un recul sur certains points.

**En matière d'artificialisation des sols**, la loi oblige le Plan Local d'urbanisme (PLU) à analyser la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers des dix dernières années et à fixer un objectif de limitation de cette consommation. Le PLU devra également analyser les possibilités de densification de l'urbanisation. Les friches industrielles polluées font l'objet de dispositions spécifiques qui en favorisent le redéploiement dans le respect du principe pollueur-payeur.

La loi pose le principe selon lequel les réserves foncières communales qui n'auraient pas fait l'objet d'un projet d'aménagement ou d'acquisition foncière au bout de 9 ans seront considérées comme des zones naturelles ou agricoles : seule une révision du PLU permettrait d'engager l'urbanisation de ces zones.

Les PLU ne peuvent plus fixer de coefficient d'occupation des sols, qui s'opposait dans certains cas à la densification. La loi introduit en revanche la possibilité pour un PLU de fixer un **coefficient de biotope**, qui visera à garantir le maintien d'une certaine proportion d'espaces favorables à la nature en ville.

Le « drive », qui s'est multiplié de façon quasi-anarchique ces dernières années, est à présent soumis à autorisation commerciale. Mais sous la pression des lobbys, les parlementaires ont malheureusement renoncé à limiter sérieusement la construction de parkings autour des

établissements commerciaux, alors que plusieurs pistes avaient été évoquées (parkings intégrés en sous-sol, sur le toit des bâtiments,...). Enfin, **la procédure de création des zones d'aménagement concerté (ZAC) est simplifiée**, avec une baisse des garanties pour l'environnement. Si plusieurs dispositions de la loi sont intéressantes s'agissant de l'artificialisation, il est cependant à regretter que le gouvernement n'ait pas réaffirmé l'objectif de « zéro artificialisation nette » du territoire en se fixant une date butoir pour y parvenir.

**La préservation de la biodiversité fait l'objet de certaines avancées.** Ainsi, le rapport de présentation des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et des PLU doit présenter un diagnostic avancé des enjeux de biodiversité du territoire, même s'il n'est pas imposé de procéder à un inventaire établissant un atlas de la biodiversité communale. Les orientations d'aménagement et de programmation du PLU pourront définir des actions nécessaires aux continuités écologiques, tandis que les outils «protection des terrains cultivés» et «emplacements réservés» pourront être mobilisés sur ce même sujet. Il est par contre extrêmement regrettable que le PLU n'ait plus à justifier de la prise en compte du schéma régional de cohérence écologique.

Cette dernière disposition constitue d'ailleurs une des critiques que l'on peut émettre à l'encontre des modifications apportées à l'architecture globale des documents d'urbanisme : le législateur a instauré la règle du SCOT « écran » entre le PLU et certains documents de valeur juridique supérieure, libérant les auteurs du PLU du devoir de justifier du respect des documents de valeur supérieure, SCOT mis à part.

D'autres modifications d'ordre général sont en revanche à saluer : la loi acte la **disparition définitive des plans d'occupation des sols** à compter du 31 décembre 2015. Surtout, elle élargit le champ géographique des SCOT, qui ne peuvent plus être élaborés par un unique établissement public de coopération intercommunale, et généralise **les PLU intercommunaux qui deviennent la règle.**



Source : X. METAY

**BREVES ... BREVES ... BREVES ... BREVES ... BREVES ... BREVES ...**

**Prairies**

**naturelles**

**- Retournements illicites à l'Île Ponneau**

Les prairies naturelles de l'Île Ponneau, en aval de Saumur (49), sont protégées : comprises dans le PNR Loire Anjou Touraine et en zone Natura 2000. À ce titre, toute atteinte aux prairies doit faire l'objet d'une autorisation du préfet, précédée par une évaluation d'incidences appropriée. Au début du printemps 2014, un exploitant agricole a procédé au retournement des prairies afin d'y semer du maïs, sans avoir respecté les formalités ci-dessus présentées et avant que le préfet ait pu s'opposer à l'opération. Ce faisant, l'exploitant a en connaissance de cause détruit plusieurs stations de gratiole officinale, espèce protégée. FNE Pays de la Loire, la Sauvegarde de l'Anjou et la Sauvegarde de la Loire Angevine ont porté plainte pour ces faits qui constituent un délit.

**Schéma régional**

**éolien**

**- Intervention au soutien du préfet de région**

Le schéma régional éolien a été adopté par le préfet de région début 2013. Il fixe un objectif de production d'électricité d'origine éolienne à l'horizon 2020 et identifie les secteurs du territoire favorables à l'implantation d'éoliennes. Plusieurs associations anti-éoliennes ont demandé son annulation devant le tribunal administratif de Nantes. FNE Pays de la Loire estime qu'en dépit de quelques lacunes environnementales, ce schéma est indispensable afin d'engager clairement la région dans le développement des énergies renouvelables. Elle est par conséquent intervenue volontairement au contentieux au soutien du préfet de région afin de demander au tribunal le maintien du schéma.



Source : X. METAY

**Projet aéroport**

**Notre-Dame-des-Landes**

**- Du plomb dans les ailes**

Conjonction de facteurs défavorables au projet d'aéroport en ce printemps 2014 : après l'accession au ministère de l'Écologie d'une personnalité dubitative quant au projet, ce dernier a fait l'objet d'un nouveau désaveu par le Conseil National de Protection de la Nature qui a émis un avis défavorable à la demande de dérogation à la destruction du campagnol amphibie. Par ailleurs, la Commission européenne a indiqué avoir adressé à la France une mise en demeure de se mettre en conformité avec le droit de l'Union Européenne en reprenant la procédure d'évaluation des impacts cumulés du projet. Cet avertissement européen, qui met de nouveau en évidence l'illégalité du projet, pourrait aboutir à une condamnation financière de la France si celle-ci persiste dans sa volonté de faire passer ce projet coûte que coûte.



Source : Association VPBN - Piriac (44)

**Nitrates**

**- Recours gracieux pour le 5<sup>ème</sup> programme d'actions régional**

Comme évoqué aux pages précédentes, le 5<sup>ème</sup> programme d'actions pour lutter contre les pollutions des eaux dues aux nitrates a été adopté le 24 juin 2014. FNE Pays de la Loire avait fait connaître son avis défavorable quant à ce projet qui ne prend aucunement la mesure de l'urgence de la situation. En instaurant un dispositif d'une rare complexité, assorti de possibilités de dérogation qui le vident de son contenu, le préfet de région ne parviendra pas à inverser la tendance catastrophique à l'eutrophisation de nos eaux. FNE Pays de la Loire a engagé un recours gracieux auprès du préfet de région en demandant à ce que le dispositif soit profondément revu.

**Espaces**

**boisés classés**

**- Coupes illicites à Chéméré**

Le bois des îles enchantées, sur la commune de Chéméré (44), est identifié comme espace boisé classé dans le PLU applicable. Ce classement interdit tout défrichage et soumet les coupes à déclaration préalable. Déjà sérieusement grignoté depuis plusieurs années, le bois a fait l'objet en mars 2014 de nouvelles coupes sans que celles-ci aient été déclarées, empêchant tout contrôle de la part de l'administration. Cette dernière a dressé un procès-verbal d'infraction adressé au parquet de Saint-Nazaire, auprès duquel FNE Pays de la Loire et Bretagne-Vivante se sont signalées en tant que victimes.



Source : X. METAY

## Pour contacter nos associations membres :

Sauvegarde de l'Anjou - 02 41 34 32 24  
[www.sauvegarde-anjou.org](http://www.sauvegarde-anjou.org)

Fédération pour l'Environnement en Mayenne  
02 43 02 97 56

Sarthe Nature Environnement - 02 43 88 59 48  
[www.sne72.asso.fr](http://www.sne72.asso.fr)

Vendée Nature Environnement - 06 32 24 28 03  
<http://vendee-nature-environnement.info>

Coordination régionale LPO - 06 45 72 16 02  
<http://paysdelaloire.lpo.fr>

Bretagne-Vivante - 02 98 49 07 18  
[www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)

Virage Energie-Climat Pays de la Loire  
[www.virageenergieclimatpdl.org](http://www.virageenergieclimatpdl.org)



Port du val de Loire - Photographie prise par Thomas DUCHENE, 3<sup>ème</sup> prix du concours photo 2013 "Quand l'eau rencontre la terre" organisé par FNE et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

## Agenda :

**Mercredi 10 septembre : Conférence-débat "les guerres de l'eau"**, Roger CANS, journaliste, auteur de nombreux articles et ouvrages sur ce thème, reviendra sur les grands conflits contemporains liés à l'eau - 18h30 - Maison de l'Université du Maine au Mans - Contact SNE: 02 43 88 59 48

**Vendredi 19 septembre : Parking Day 2014** - FNE Pays de la Loire participe à cette opération pour sensibiliser et interroger le grand public et les élus sur la place de la voiture en ville et se réapproprié l'espace public - Action réalisée à Angers - Plus d'informations sur notre site Internet

**Samedi 20 septembre : Le jour de la nuit** - opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Pour trouver les animations proches de chez vous : [www.jourdelanuit.fr](http://www.jourdelanuit.fr)

**Mercredi 24 septembre : Journée d'information sur la continuité écologique** organisée par FNE et FNE Pays de la Loire - Angers - inscription obligatoire - contact : FNE Pays de la Loire

**Mardi 7 octobre : Journée d'information sur le thème santé-environnement** organisée par FNE et FNE Pays de la Loire - Angers - inscription obligatoire - contact : FNE Pays de la Loire

**Mardi 14 octobre : Conférence nature sur le Sonneur à ventre jaune** - 20h - Louverné (53) - Plus d'informations Mayenne Nature Environnement : 02 43 02 97 56

**21, 22 et 23 novembre : 6<sup>èmes</sup> Rencontres Naturalistes Régionales** - La Roche-sur-Yon - programme et inscription:  
<http://paysdelaloire.lpo.fr/manifestations>

